

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

VENDREDI 30 MAI 2008 A 19 h 30

L'an deux Mil huit le, 30 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 14 mai 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BENSO, Le Maire.

Etaient présents : Patrick BENSO - Jean-Louis DAUNY - Pascale LEFORT - Didier CHASSAIN - Martine KISZKO - Muriel AUSSOURD - Laurent DAUDON - Xavier BIGO - Catherine GAUTREAU - Denis GRAVIER - Fabrice JEULIN - Bernard CANIPEL - Jean-Claude MARTIN - Claire BOUCHERY

Absents excusés : Françoise AUBERTIN pouvoir

Le Conseil a choisi pour secrétaire Muriel AUSSOURD.

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire, Patrick BENSO rappelle l'ordre du tableau et le rang actuel des adjoints avant d'inviter le Conseil à procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, du 4^{ème} adjoint, conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Laurent DAUDON et Didier CHASSAIN.

Chaque conseiller à l'appel de son nom remet fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne, au 1^{er} tour, les résultats ci-après :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
. Bulletins à déduire selon les articles en vigueur du code électoral	1
. Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
. Majorité absolue *	7
a obtenu Monsieur Xavier BIGO	treize voix 13

Monsieur XAVIER BIGO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} ADJOINT et immédiatement installé.

Suite à cette élection, les rangs des adjoints sont les suivants :

Jean Louis DAUNY	Premier adjoint
Pascale LEFORT	Second adjoint
Didier CHASSAIN	Troisième adjoint
Xavier BIGO	Quatrième adjoint

Les indemnités seront versées à Monsieur Xavier BIGO à compter du 1^{er} juin 2008. aux conditions et aux taux comme définis par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 mars 2008.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES DELIBERATION RAPPORTEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrôle de Légalité nous demande de rapporter la délibération en nous précisant que la Présidence au sein des commissions communales revient au Maire qui est membre de droit de toutes les commissions communales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne au scrutin :

COMMISSION APPEL D'OFFRE :	Président :	Patrick BENSO, Le Maire
	Titulaires :	Jean Louis DAUNY Xavier BIGO Fabrice JEULIN
	Suppléants :	Bernard CANIPEL Didier CHASSAIN Denis GRAVIER

COMMISSION DES ASSOCIATIONS

ET DU FOYER :	Président :	Patrick BENSO
	Responsable :	Catherine GAUTREAU
	Membres :	Pascale LEFORT -Jean-Claude MARTIN

COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Président :	Patrick BENSO
Responsable :	Claire BOUCHERY
Membres :	Muriel AUSSOURD - Laurent DAUDON Catherine GAUTREAU - Martine KISZKO

COMMISSION CCAS :

Président :	Patrick BENSO
Responsable :	Pascale LEFORT
Membres :	Catherine GAUTREAU - Denis GRAVIER Martine KISZKO

COMMISSION DE LA CAISSE DES ECOLES :

Président :	Patrick BENSO
Membres :	Françoise AUBERTIN - Martine KISZKO

COMMISSION DARVAULT ANIMATION	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Catherine GAUTREAU : Muriel AUSSOURD - Claire BOUCHERY Denis GRAVIER - Fabrice JEULIN Martine KISZKO - Pascale LEFORT Jean-Claude MARTIN
COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :	Président Membres	: Patrick BENSO : Françoise AUBERTIN - Martine KISZKO Pascale LEFORT - Fabrice JEULIN
COMMISSION DES FINANCES :	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Didier CHASSAIN : Claire BOUCHERY - Bernard CANIPEL - Laurent DAUDON -Catherine GAUTREAU
COMMISSION FLEURISSEMENT : ET DES ILLUMINATIONS GAUTREAU	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Xavier BIGO : Claire BOUCHERY - Catherine Denis GRAVIER
COMMISSION DES IMPOTS :	Président Titulaires	: Patrick BENSO : Didier CHASSAIN - Laurent DAUDON
COMMISSION JEUNES ET SPORTS :	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Françoise AUBERTIN Muriel AUSSOURD - Claire BOUCHERY Laurent DAUDON - Fabrice JEULIN- Jean-Claude MARTIN
COMMISSION DES LISTES ELECTORALES :	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Didier CHASSAIN : Laurent DAUDON - Jean-Louis DAUNY Catherine GAUTREAU - Martine KISZKO
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT HYGIENE ET SECURITE	Président Responsable Membres	: Patrick BENSO : Xavier BIGO : Claire BOUCHERY - Bernard CANIPEL Laurent DAUDON - Fabrice JEULIN Jean-Claude MARTIN -

COMMISSION DES TRAVAUX : Président : **Patrick BENSO**
 Responsable : **Jean Louis DAUNY**
 Membres : Xavier BIGO - Bernard CANIPEL -
 Denis GRAVIER - Fabrice JEULIN
 Jean-Claude MARTIN

COMMISSION URBANISME : Président : **Patrick BENSO**
 Responsable : **Jean Louis DAUNY**
 Titulaires : Patrick BENSO - Bernard CANIPEL
 Didier CHASSAIN - GRAVIER Denis
 Fabrice JEULIN - Martine KISZKO

CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le correspondant de la défense,

Vu la directive du 26 Octobre 2001 ;
Vu l'instruction ministérielle du 24 Avril 2002 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Denis GRAVIER, Conseiller Municipal, en qualité de correspondant "Défense".

MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE - DESIGNATION DES REFERENTS DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les personnes qui représenteront la commune au sein de la mission locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Martine KISZKO et Pascale LEFORT.

SUBVENTION CARTE IMAGIN'R

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la subvention communale concernant la carte Imagin'R

Considérant que la subvention communale concernant la carte Imagin'R reconduite au budget primitif 2008 s'élève à 30.50 € par enfant est restée inchangée depuis sa création,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter cette subvention de 9.50 € ce qui porte la subvention actuelle à 40 € par enfant.

DECIDE d'ajuster le budget primitif, au compte 6554 - Contribution aux Organismes de regroupement, sachant que cette subvention concerne 24 enfants, soit 24 x 9.50 €, soit un montant de 228 € à payer au Syndicat des transports .

CONVENTIONS DE SERVICES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal De passer une convention de service avec la radio oxygène pour une durée de 12 mois à compter de la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE le Maire de signer cette convention qui vise à promouvoir de façon global la collectivité et ses associations sur la radio pour une durée de 12 mois pour un coût de 790 €.

DONNE son accord pour inscrire cette dépense au budget à l'aide de l'ajustement budgétaire nécessaire.

CONVENTIONS SOCOTEC VERIFICATION DES AIRES DE JEUX ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de passer les conventions de vérifications des aires de jeux situés sur la commune et une convention propres aux bâtiments communaux en rappelant les obligations de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE le Maire de signer ces conventions destinées aux vérifications de l'aire de jeux et des bâtiments communaux dont la dépense s'élève à 2656 €

DONNE son accord pour inscrire cette dépense au budget à l'aide de l'ajustement budgétaire nécessaire.

AJUSTEMENT BUDGETAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir un ajustement budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour prévoir le transfert des crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement - Article 6554	montant + 228 €
- Article 6237	montant + 6 000 €
- Article 6237	montant - 6 228 €

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le repas champêtre, manifestation organisée par la commune. Prévue le Dimanche 8 juin 2008 cette manifestation se déroulera sur le terrain de sports à partir de 12 h. Il précise le droit actuellement en vigueur, qui confie au maire le pouvoir de police municipale selon l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le régime des responsabilités.

Considérant l'organisation qui sera mise en place pour recevoir 100 à 200 personnes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

CHARGE la commission DARVAULT-ANIMATION de l'organisation de cette manifestation.

DEMANDE au Maire d'informer notre assureur, GROUPAMA et les autorités compétentes.

AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE Concernant le taux de promotion des avancements de grade

Le Maire rappelle que la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a **modifié les règles relatives au nombre d'agents pouvant être promus au grade supérieur.**

Conformément à l'Article 49 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT, il appartient désormais au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, de déterminer les taux de promotion qu'il souhaite appliquer à l'effectif des agents remplissant les conditions pour un avancement au grade supérieur.

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire en date du 27 mars 2008.

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré

FIXE les taux de promotions pour les avancements de grade déterminés conformément aux dispositions réglementaires de l'article 49 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007.209 du 19 février 2007 article 35, comme suit :

- 100 % rédacteur chef
- 100 % rédacteur principal
- 100 % adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 100 % agent spécialisé principal de 2^{ème} classe
- 100 % agent technique principal de 2^{ème} classe

Etant précisé que les grades d'attaché et de rédacteur ne sont pas concernés par ce dispositif relatif aux avancements de grade, ils ne sont accessibles que par concours ou par voie de promotion interne.

DIT sauf décisions expresses du Conseil Municipal, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

NOTE que les prochains tableaux d'avancement du personnel concerné seront établis selon ces dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

CONTROLE DES AIRES DE JEUX SUR LA COMMUNE : MM. CANIPEL GRAVIER et BIGO se rendront sur place, mardi 3 juin à 10 h avec M. BLOT de la Société POSE chargé de faire un diagnostic sur les jeux qui seront remis en état. Les jeux qui ne pourront pas être réparés seront supprimés en attendant l'étude de leur remplacement.

URBANISME : Monsieur Le Maire signale qu'une réunion sera prévue à partir de septembre avec Isabelle RIVIERE du Cabinet d'architectes urbanistes qui a élaboré le PLU de la commune pour le présenter et expliquer les aménagements potentiels.

CLASSE DE DECOUVERTE : Monsieur Le Maire signale que le départ des élèves de l'école de Darvault aura lieu DIMANCHE 1^{er} JUIN 2008. Les 42 enfants partent en compagnie de Vanessa MAHIEU, Professeur des écoles, Directrice de l'école, de Frédérique LEFEVRE, Professeur des écoles. Les règles en vigueur fixant le nombre des accompagnateurs à 4 personnes, des ordres de mission ont été délivrés pour que 3 agents communaux prennent part au voyage.

Toutes les questions étant épuisées,

La Séance est levée à 21 h 15

BENSO Patrick

DAUNY Jean-Louis

LEFORT Pascale

CHASSAIN Didier

KISZKO Martine

BOUCHERY Claire

JEULIN Fabrice

GAUTREAU Catherine

AUSSOURD Muriel

*AUBERTIN Françoise
Absente excusée*

MARTIN Jean-Claude

DAUDON Laurent

GRAVIER Denis

CANIPEL Bernard

BIGO Xavier